

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

- SEANCE DU 13 JUIN 2008 -

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, M. CEREPI, M. DESCAT, M. DI MEO, Mme FROMENTIN, M. GRANDJEAT, Mme GUILHAMON, Mme GUILLAUME, M. RABATE, M. REVAUGER, Mme VELASCO, Mme BEGHAIN, M. LAURENT, M. AMELOT, M. BEGOUT, Mme COLIN, M. LAURAND, Mme LEPAGE, Mme BOYER, Mme BROSSARD, Mme BOISSON-GABARRON, Mme BOURMAUD, M. DE BREZE, M. PRUD'HOMME, M. SELVA, Mme BARBEYRON, Mme BERDET, M. GUILLAUME, M. DAVERAT, M. BART.

Etaient représentées : Mme BRUGERE-LEBLANC, Mme VIERA.

La séance est ouverte à 9 H 10.

Monsieur le Président ouvre la séance et indique une modification dans l'ordre du jour du conseil réduit.

I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 6 MAI 2008

Avis favorable à l'unanimité.

II - INFORMATION SUR LES ACTIVITES SCIENTIFIQUES DE L'UNIVERSITE

M. le Président apporte quelques informations à la réflexion des membres du Conseil ; elles sont liées à la conjoncture actuelle.

- a) Les modifications profondes au sein du CNRS et la crise qui secoue plus particulièrement le département des SHS.** Ces évolutions nous conduisent à une nouvelle recomposition du paysage des SHS à Bordeaux.
- b) Le processus engagé au sein du PRES pour la création d'une seule université de Bordeaux.** A ce titre, une recomposition des SHS s'impose également.

La direction du PRES, en l'occurrence son président Bernard BEGAUD, a demandé un audit qui aura lieu du 23 au 26 Juin, sur l'état de la recherche en SHS sur le site de Bordeaux.

Une éventuelle restructuration concerne en priorité les UMR dont le contenu et les périmètres peuvent être revus et corrigés ; par ailleurs, certaines EA pourraient également être concernées, en vue d'une intégration au sein d'une UMR.

Cette réflexion riche et indispensable ne doit pas être source d'inquiétude. C'est une étape dans la préparation du futur contrat quadriennal.

c) Opération Plan Campus.

Les universités françaises ont eu 2 mois à peine pour élaborer un dossier de 10 pages répondant à un cahier de charge centré sur quatre principes :

- ✓ ambition scientifique fondée sur une offre de formation et de recherche,
- ✓ nécessaire réhabilitation du patrimoine immobilier,
- ✓ améliorer la vie universitaire sur le campus,
- ✓ l'effet structurant de ce projet campus sur le territoire urbain.

Au total, 46 projets ont été déposés. Six ont été retenus, dont celui de Bordeaux, classé en tête. Quatre autres sites seront sélectionnés dans un deuxième tour et les résultats seront connus le 11 Juillet prochain.

PERSPECTIVES

☞ Un document plus analytique et complet, s'appuyant sur la lettre d'intention de 10 pages, devra être remis à la commission de sélection le 3 novembre au plus tard.

☞ Le plan de financement doit être négocié avec le Ministère d'abord et les collectivités territoriales ensuite. La vente des actions de l'Etat dans EDF s'élève à 3,7 milliards d'euros, somme qui sera augmentée jusqu'à 5 milliards. Placée à la Caisse des dépôts et consignation, elle devrait rapporter entre 350 et 400 millions d'euros d'intérêt. Cette dernière somme sera répartie entre les 10 sites universitaires pour rembourser les intérêts annuels des emprunts contractés avec les organismes financiers dans le cadre de partenariat public-privé (PPP).

L'Etat ne pouvant financer qu'une partie (au mieux la moitié) du coût total du projet (538 millions), l'université de Bordeaux négociera le complément auprès des collectivités territoriales.

M. BAUDRY se réjouit que l'Université de Bordeaux soit retenue dans la compétition nationale et s'interroge sur les modalités de la rédaction du projet définitif et sur son contenu. Pour lui, l'appellation « Sociétés et cultures des pays du sud » pose problème.

Le Président retrace brièvement les principales étapes de la rédaction de la lettre d'intention, le contexte difficile du moment. Il fallait faire un choix, au sein de chaque université, et mettre en avant quelques composantes fortes. Cela ne veut pas dire que le reste est oublié ou négligé.

Après discussion, le bureau du PRES a retenu trois domaines fédérateurs où notre université joue un rôle important :

- ✓ les sciences archéologiques (Universités de Bordeaux 3, Bordeaux 1),
- ✓ sociétés et cultures du sud (Universités de Bordeaux 3, Bordeaux 2, Bordeaux IV, IEP),

- ✓ environnement, aménagement et développement durables (Universités de Bordeaux 1, Bordeaux 2, Bordeaux 3, Bordeaux IV).

Il a l'intention de demander la construction de deux bâtiments, l'un pour accueillir les sciences archéologiques, l'autre pour les sociétés et cultures du sud. Il faut rester solidaire pour obtenir le maximum de résultats, dans un contexte de concurrence intense, et de moyens réduits.

M. BAUDRY est favorable à l'extension immobilière et souhaite un nouvel intitulé et une redéfinition du contenu thématique.

M. GRANDJEAT estime que la lettre d'intention engage l'avenir de la recherche à l'Université de Bordeaux 3, et pose les bases d'une restructuration à venir. Malheureusement, quelques thèmes essentiels de notre recherche n'y figurent pas. Il estime que cela peut nuire à la visibilité et à la réputation de notre université. Il faudra faire apparaître d'autres axes forts de la recherche à l'Université de Bordeaux 3.

M. DESCAT retrace brièvement l'historique des négociations avec les composantes de l'Université de Bordeaux 1. Des mutualisations sont en cours ; des synergies nouvelles seront trouvées. Il est indispensable que les chercheurs participent à la discussion.

M. RABATE regrette que la compétition et la concurrence l'emportent sur la solidarité et l'équité au sein de la communauté universitaire. Une grande vigilance s'impose pour maintenir cet équilibre.

M. REVAUGER juge indispensable de renforcer l'excellence et souhaite la création d'une maison de la Recherche pour l'ensemble de la communauté universitaire.

M. CEREPI s'interroge sur le contenu du projet Environnement et Développement durable porté par l'Université de Bordeaux 1.

M. DI MEO reconnaît la nécessité de faire des choix et la difficulté inhérente à cette tâche. L'UMR ADES risque d'être coupée en deux. Mais il faudra assumer ces choix et s'adapter à la situation nouvelle.

M. BART pose le problème des Etudes Doctorales et de leur place dans le nouveau dispositif.

Le Président revient sur certains points évoqués.

L'excellence dans certains domaines, reconnue de l'extérieur, n'exclut pas la recherche de qualité dans d'autres. REVALED a été mis en place pour être au service des équipes aux moyens modestes mais néanmoins performantes. La complémentarité et la solidarité sont la règle au sein de la communauté universitaire. Il faut développer une culture d'établissement et éviter la concurrence interne.

Aucune structure même réputée n'est à l'abri d'une recomposition. Il faut une bonne vision d'avenir et être rapide à la réaction.

La lettre d'intention validée par la commission de sélection est un document de travail et de référence, on ne peut le modifier, ajouter ou retrancher. La cohérence et le contenu de ce document ont permis le classement en tête de notre université. Ce qui nous permet d'entamer des discussions comme celles d'aujourd'hui. Les collègues concernés par ces

thèmes poursuivront leur réflexion pour donner un contenu scientifique à ces thématiques retenues. N'oublions pas que ce projet est porté par l'ensemble du PRES.

Par ailleurs, l'ensemble de la recherche continue de vivre et de prospérer grâce au contrat quadriennal, au CPER et autres contrats européens.

Mme GUILLAUME souscrit aux propos du président. Elle comprend les interrogations et les inquiétudes des collègues. Le choix a été difficile mais nécessaire ; il fallait conjuguer qualité et transversalité au sein du PRES.

La thématique « Sociétés et cultures du sud » est riche de contenu et retenue comme prioritaire dans le cadre des appels à projets de l'ANR, en 2007. Comme le Président l'a indiqué, on devra réfléchir ensemble sur son contenu, sans changer d'intitulé.

La mise en chantier du prochain CQR, dès la fin 2008, sera l'occasion d'une réflexion globale sur un nouveau projet de recherche.

M. DI MEO approuve les propos de Mme GUILLAUME, ne souhaite pas une reformulation de l'intitulé tout en approuvant l'élargissement de son contenu.

M. le Président souligne que les frontières des suds sont mouvantes et non hermétiques. Les notions de transferts, de dynamiques doivent être valorisées.

A une question de M. AMELOT, le Président répond que le thème « Sciences de l'environnement » a été proposé par l'Université de Bordeaux 1, avec des sujets de recherche très techniques (éco toxicologie par exemple). Le Président a fait remarquer que les préoccupations environnementales n'ont, en grande partie, de sens que par rapport à l'homme et à la société. Les SHS ont une place considérable dans cette réflexion sur le développement durable.

Par ailleurs, il a fait ajouter l'Aménagement durable pour que les chercheurs de Bordeaux 3 puissent participer à cette réflexion.

M. DI MEO suggère qu'on intègre l'Europe du Sud dans cette perspective.

M. GRANDJEAT suggère qu'on modifie le libellé tout en respectant l'esprit.

A l'issue de quelques échanges sur ce sujet, le Président conclut qu'il est impossible de changer l'intitulé du thème « Sociétés et cultures du Sud », qu'il est suffisamment vaste pour y introduire des problématiques variées et interdisciplinaires et que le contenu de cette lettre d'intention n'exclut pas la recherche de qualité dans d'autres domaines, alimentée en particulier par le CQR.

Mme GUILLAUME annonce la prochaine réunion de la Commission de la Recherche qui aura lieu le 25 juin à 10 heures ; elle sera ouverte aux directeurs des équipes.

III - ATTRIBUTION DE DECHARGES POUR LES DIRECTEURS DES EQUIPES D'ACCUEIL

A la demande du Président, Mme GUILLAUME expose le problème de l'attribution des décharges et la nécessité de quelques principes de base.

Il est évident que pour les grosses équipes ayant 30 enseignants-chercheurs ou plus et un nombre de doctorants compris entre 40 et 100, il est juste d'envisager des décharges de service.

Pour les petites équipes (en nombre), faut-il ou non accorder des décharges ?

M. RABATE estime que la direction d'une équipe de recherche est une lourde tâche. Une décharge de 64 heures TD (1/3 du service statutaire) lui semble satisfaisante pour une grosse équipe. Peut-être une décharge moindre (mais combien ?) pour les responsables des petites équipes.

M. DESCAT précise que dans le cas des UMR, il y a des délégations au CNRS ; mais cela devrait être contractualisé dans le CQR.

M. GRANDJEAT est favorable à une modulation des décharges.

M. GUILLAUME propose l'hypothèse d'une décharge de 48 heures pour les équipes de 30 chercheurs et plus et de 24 heures pour les équipes de moins de 30 chercheurs.

Mme GAUDY suggère que les directeurs des équipes intéressées fassent la demande.

A une question de M. RABATE, Mme GAUDY répond que les responsables de l'ED (directeur et chargés de mission) bénéficient d'une décharge de service.

IV - PROCEDURE ET CALENDRIER DE L'EVALUATION DE LA RECHERCHE

Mme GUILLAUME donne lecture de la liste des membres du « Visiting committee » qui ont été retenus. Elle précise son rôle de conseil et d'aide à l'évaluation de la recherche dans l'établissement. Elle informe que le chantier du mi-parcours du Contrat Quadriennal est ouvert. A la rentrée 2008, au sein de la commission de la recherche, il sera fait un bilan succinct des actions du contrat et une réflexion sera entamée sur le prochain CQR.

V - ALLOCATIONS DE RECHERCHE ET MONITORATS

L'ED se réunira le 23 Juin pour le classement des demandes d'allocations.

Mme GAUDY précise que le recrutement des moniteurs chargés d'un enseignement concerne le CA. La dotation en 1^{ère} année de monitorat inclut les normaliens. Cette situation ne manque pas de poser des problèmes.

M. BART remercie l'équipe présidentielle de l'avoir invité et informe le Conseil de la procédure mise en place pour l'attribution des allocations.

- Un grand nombre d'équipes ont proposé des sujets de recherche et non des candidats.
- Les allocations de recherche fléchées sur des sujets stratégiques s'inscrivent dans le cadre des thématiques prioritaires définies par la Direction Générale de la Recherche. Ainsi, deux allocations fléchées, attribuées à ADES et à IRAMAT, ont été mises au

concours sur le site de l'Université de Bordeaux 3. L'admission sur dossier et l'entretien oral auront lieu début septembre. Le choix et le classement des demandes pour les allocations « généralistes » se feront le 23 juin. Dans l'ensemble, on note un faible nombre de candidats pour les allocations de monitorat de 1^{ère} année. Un appel à candidature a été adressé aux allocataires de 2^{ème} et 3^{ème} année.

M. RABATE souhaite que les directeurs des équipes se concertent avec les responsables de masters. Par ailleurs, il note que le monitorat concerne les directeurs d'UFR, pour les heures d'enseignement disponibles.

M. DESCAT et M. DI MEO précisent que cette procédure a été adoptée à AUSONIUS et à ADES.

M. REVAUGER note que la situation est plus compliquée lorsque l'équipe est à cheval sur plusieurs UFR.

M. Le Président remercie tous les intervenants et se félicite de l'expression démocratique des avis les plus divers, le Conseil Scientifique joue ainsi pleinement son rôle de régulateur de la vie scientifique au sein de la communauté universitaire.

VI - SIGNATURE UNIQUE DES PUBLICATIONS

C'est une décision prise pour accroître la visibilité de l'Université de Bordeaux dans le monde scientifique. Cette procédure doit être validée par toutes les composantes du PRES (document joint).

Avis favorable à l'unanimité.

VII - QUESTIONS DIVERSES

➤ Demandes de subventions au Conseil Régional

Les 6 demandes de subvention reçoivent un avis favorable à l'unanimité.

➤ Le Président informe les membres du Conseil que celui-ci doit désigner en son sein 3 enseignants, 1 personnel IATOS et 1 étudiant pour siéger au Conseil Consultatif des PUB.

Sont élus :

- ✓ Représentants des enseignants : **Mme BINET, Mme VELASCO, M. LAURENT**
- ✓ Représentant des BIATOS : **M. DE BREZE**
- ✓ Représentant des étudiants : **M. GUILLAUME**

➤ Mme GUILLAUME donne lecture de la procédure d'instruction du Conseil Régional pour les demandes de subvention pour colloques et congrès internationaux organisés en Aquitaine par des associations. Le Conseil Régional demande que les universités soutiennent les projets et y soient associées.

Avis favorable à l'unanimité.

- ➡ Mme GUILLAUME demande l'avis du Conseil Scientifique :
- ✓ pour la reconnaissance de la thèse en cotutelle de Philippe KERSTING, les formalités n'ayant pas été remplies côté bordelais.

Avis favorable pour la régularisation.

- ✓ pour la demande de M. CALLAS, professeur de Géographie, pour faire soutenir une thèse de géographie rédigée en anglais par un étudiant de nationalité kenyane.

Le Conseil Scientifique demande que les dossiers soient examinés au cas par cas.

- ➡ M. LAURENT évoque la complexité des dossiers de contrat européen dans le cadre du 7^{ème} PCRDT. Il pose le problème de la création d'une cellule d'aide.

Le Président confirme la nécessité d'un soutien au montage de projets européens. Il est prévu, qu'à terme, le PRES se dote d'une cellule d'aide aux projets. Il faudra aussi mieux utiliser les relais prévus par la CPU et le CNRS auprès de la Commission européenne de Bruxelles.

- ➡ A une question posée sur les dossiers d'ATER, Mme GAUDY répond que la procédure est en cours et le Conseil réduit sera saisi.

M. RABATE informe :

- ✓ qu'il préside une Commission de spécialistes et attire l'attention sur l'ampleur du travail accompli dans ces commissions. Il voit mal comment le Conseil réduit pourrait tout réexaminer,
- ✓ qu'une commission ad hoc pourrait se charger de la titularisation,
- ✓ que le problème du calendrier des postes d'ATER doit être posé.

Mme GAUDY précise que seul le Conseil réduit peut statuer sur les postes d'ATER et qu'on ne peut pas anticiper.

Le Président remercie les membres du Conseil pour leur contribution au bon déroulement de la réunion.

La séance est levée.

Le Président,

SINGARAVÉLOU

SIGNATURE UNIQUE DES PUBLICATIONS

Le PRES Université de Bordeaux a affiché sa volonté de rendre plus lisible l'activité de recherche menée dans les laboratoires rattachés aux 8 Etablissements membres fondateurs en partenariat avec les EPST.

A cette fin, une action doit être menée afin d'identifier et valoriser ces publications.

Compte tenu des règles relatives à la bibliométrie, il est nécessaire que le nom de l'Université de Bordeaux soit mentionné en début de ligne.

Le nom de rétablissement concerné peut ensuite être mentionné après virgule, sous réserve de faire disparaître le mot université.

Dans le cas où les travaux sont menés en partenariat avec un établissement extérieur à l'Université de Bordeaux (autre université ou organisme de recherche), les différentes institutions doivent apparaître de la manière suivante :

Institution 1, nom ou n° du service ou laboratoire, ..., ville, code postal, **pays**

Institution 2, nom ou n° du service ou laboratoire, ..., ville, code postal, **pays**

Institution 3, nom ou n° du service ou laboratoire, ..., ville, code postal, **pays**

L'exemple suivant peut être proposé :

Dupont B.^{1,2}, Durant D.^{1,2}, Martin L.^{3,4}, Smith J.L.⁵

1 Université de Bordeaux, nom du laboratoire, Bordeaux, F-33000, France

2 CNRS, UMR 510, Bordeaux, F-33000, France

3 INRA, UMR 1026 Pathologie, Montpellier, F-34000, France

4 CIRAD, UMR 1026 Pathologie, Montpellier, F-34000, France

5 Massachusetts Institute of Technology, ..., USA

Le Conseil d'Administration de l'Université de Bordeaux a validé ce principe dans sa séance du 22 avril 2008.

NB:

Le séparateur reconnu par les systèmes informatiques de référencement des publications est le nom du pays.

L'ordre des institutions n'a pas d'importance mais certains organismes recommandent de mettre en premier l'institution de rattachement de l'auteur principal.

Seul l'auteur qui reçoit la correspondance doit fournir une adresse postale complète.

